



Présents : G. BOUHIN, C. BLAIN, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARREAU, J.P GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI.

Excusés : F. DOLE, M. CHAPPELLIER, F. GARCIA, A. CARRIERE, A. LOUVRIER procuration respective à (I. CUENOT, G. BOUHIN, M. SAULNIER, M. DESTAING, N. PECOT).

C. BLAIN est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 février est approuvé.

Le quorum est atteint.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes : Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE) et le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Salins.

**Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de ces délibérations à l'ordre du jour.**

### 1. Vie de la commune

➤ Suite à plusieurs sollicitations concernant la sonorisation extérieure de l'église, nous souhaitons préciser que celle-ci relève de la responsabilité de la paroisse et non de la municipalité.

➤ Les travaux du Presbytère ont commencé.

➤ Crématorium

Le délégataire, en concertation avec la commune de Levier, a pris la décision d'annuler la réalisation du crématorium. En effet, la présence de deux établissements similaires dans un rayon de 20 kilomètres aurait compromis l'équilibre économique du projet.

Les services de l'État, représentés par la Préfecture et la Sous-Préfecture, saluent le sens des responsabilités des élus de Levier. Ils reconnaissent la pertinence de cette décision, qui permet d'éviter un suréquipement ainsi qu'un gaspillage de ressources.

Par ailleurs, cette démarche constructive renforce l'attention et le soutien de l'État à l'égard de notre commune. Il est regrettable que certains élus de Pontarlier aient fait preuve d'un manque de considération et de concertation dans la gestion de ce dossier. Néanmoins, la position défendue par Levier aura eu le mérite d'initier la création d'un crématorium au sein de notre bassin de vie, répondant ainsi aux besoins du territoire.

### 2. Délégué pour le SIEPA et le Syndicat des Eaux de Dommartin

Il est nécessaire de nommer un suppléant à M. François GARCIA afin de siéger au SIEPA, chargé de la gestion de l'eau sur la commune de Labergement-du-Navois, ainsi qu'au Syndicat des Eaux de Dommartin, responsable de la distribution de l'eau sur Levier.

Proposition : M. Guillaume BOUHIN pour le Syndicat des Eaux de Dommartin et M. Marc SAULNIER pour le SIEPA.

**Accord à l'unanimité**

### 3. Prix d'entrée de la bibliothèque

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, il est proposé par l'association des Amis de la Bibliothèque, une révision des cotisations, établie comme suit :

- Pour une famille de Levier : 12.00€ (au lieu de 10.00€)
- Pour une famille extérieure à Levier : 15.00€ (au lieu de 12.00€)
- Pour une collectivité ou établissement : 35.00€

Ces ajustements visent à assurer le bon fonctionnement et le développement des activités de la bibliothèque.

**Accord à l'unanimité**

### 4. Contractualisation d'un Compte à Terme (CAT)

Le compte à terme arrive à échéance. Les intérêts dégagés sont de 8 197.20€ sur 506 000€ de placement.

Depuis, la commune a cédé le bâtiment de l'ancienne trésorerie pour 251 200€.

Il est donc proposé d'ouvrir un nouveau CAT de 3 mois d'un montant de 757 000€.

Les conditions financières seront connues au moment de la souscription.

**Accord à l'unanimité**

### 5. Cession du terrain de l'école Pergaud

La Communauté de Communes Altitude 800 (CCA 800), dans le cadre de sa compétence école, est porteuse du projet de création de la nouvelle école Pergaud.

Avec un investissement de plus de 5 millions d'euros, elle financera la construction du bâtiment, l'aménagement des extérieurs et la démolition du bâtiment actuel.

Pour assurer la pleine réussite de cet investissement et renforcer son engagement, la rétrocession de l'emprise cadastrale du projet pour l'euro symbolique est proposée. Un découpage précis sera réalisé afin de préserver le périscolaire et la crèche, qui resteront sous gestion communale.

De plus, la CCA 800 prendra en charge l'ensemble des frais de bornage et d'acte, garantissant ainsi une transition fluide et sans coût pour la commune. Le conseil souhaite néanmoins qu'une convention d'usage du parc de l'école au profit du périscolaire et de la crèche soit actée avant la vente du terrain entre la commune de Levier et la CCA 800.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les documents afférents.

### 6. Approbation des comptes administratifs et de comptes de gestion 2024

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le Maire présente les comptes administratifs en concordance avec les comptes de gestion pour 2024.

Le Maire quitte la salle et ne participe donc pas au vote, Nathalie SIEVERT est nommée présidente de séance.

Les comptes administratifs et les comptes de gestion sont déclarés concordants.

Le conseil municipal, avec **18 voix pour et 1 abstention** approuve la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion 2024.

### 7. Affectation du résultat 2024 du budget général et des budgets annexes et services

AFFECTATIONS DES RESULTATS					
FONCTIONNEMENT	Résultats antérieurs reportés (Voir comparatif)	Résultat de 2024 (comparatif recettes + dépenses)	Résultat à affecter	Affectation au 1068 au BP 2025 en recette d'investissement	REPORT 2025 Excédent ou déficit
PRINCIPAL	2 940 542.28 €	835 718.81 €	3 776 261.09 €	-627 019.83 €	3 149 241.26 €
EAU	222 647.41 €	48 232.68 €	270 880.09 €	-195 604.52 €	75 275.57 €
ASSAINISSEMENT	216 188.19 €	149 183.33 €	365 371.52 €	-248 975.85 €	116 395.67 €
BOIS	319 089.15 €	134 703.11 €	453 792.26 €	-54 387.74 €	399 404.52 €
CAVEAUX	-1 215.26 €	4 156.25 €	2 940.99 €	-2 940.99 €	0.00 €

INVESTISSEMENT	Résultats antérieurs reportés (Voir comparatif)	Résultat de 2024 (voir comparatif recettes - dépenses)	Résultat cumulé	REPORT 2024 Excédent ou déficit
PRINCIPAL	-952 110.54 €	325 090.71 €	-627 019.83 €	-627 019.83 €
EAU	6 090.41 €	-201 694.93 €	-195 604.52 €	-195 604.52 €
ASSAINISSEMENT	-15 488.40 €	-233 487.45 €	-248 975.85 €	-248 975.85 €
BOIS	-8 602.80 €	-45 784.94 €	-54 387.74 €	-54 387.74 €
CAVEAUX	-8 916.69 €	-6 250.00 €	-15 166.69 €	-15 166.69 €

M. le Maire présente par budget les affectations du résultat, après délibération l'ensemble est approuvé avec **20 voix pour et une abstention**

## 8. Vote du budget général 2025

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	déficit reporté	- €	002	excédent reporté	3 149 241.26 €
011	charges générales	440 000.00 €	70	produits services	62 500.00 €
012	charges de personnel	412 000.00 €	73	impôts et taxes	978 617.00 €
014	atténuation produits	63 748.00 €	74	dotation participation	700 000.00 €
65	autres charges de gestion courante	364 709.00 €	75	autres produits	464 404.52 €
66	charges financières	40 000.00 €	76	produits financiers	
67	charges exceptionnelles	2 000.00 €	77	produits except	250 000.00 €
68	dépréciation créances	1 200.00 €	78	reprise sur amortissements et provisions	
			13	atténuation de charges	500.00 €
023	virement à la sect invest	2 115 650.55 €			
042	dotations amortissement c/6811	33 904.37 €	042	quote subv transférées c/777	
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT :</b>	<b>3 473 211.92 €</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCT :</b>	<b>5 605 262.78 €</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	déficit reporté	627 019.83 €	001	excédent reporté	- €
16	emprunt remb en capital	183 251.25 €	1068	affectation résultat	627 019.83 €
16	cautions		021	virement de la section de fonct	2 115 650.55 €
20	immo incorporelles	48 000.00 €	10	fctva	656 438.80 €
21	immobilisations	1 498 101.00 €	13	subventions	2 180 000.00 €
23	travaux en cours	2 556 641.47 €	16	emprunts et cautions	
204		700 000.00 €	024	cession immo	
040	subventions transférées c/1391		040	amort immos c/28 détaillé	33 904.37 €
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	<b>TOTAL DEPENSES INVEST :</b>	<b>5 613 013.55 €</b>		<b>TOTAL RECETTES INVEST :</b>	<b>5 613 013.55 €</b>

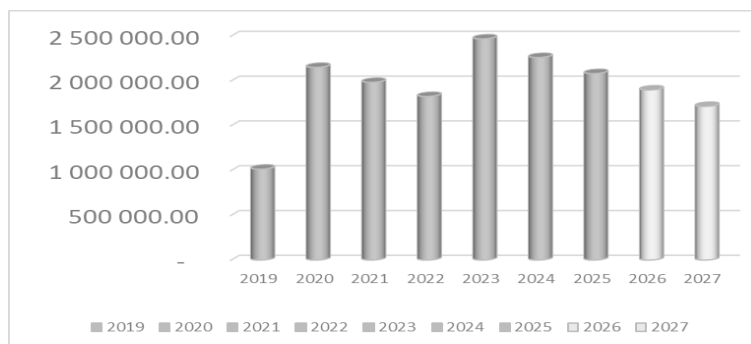
Le conseil municipal, avec **20 voix pour et 1 abstention**, vote le budget général 2025.

### Endettement Budget Principal

L'évolution de l'endettement du budget principal est la suivante :

- Au début du mandat 2020 : 2 151 155 €
- À la date de vote du budget 2025 : 2 081 608 €
- Estimation à la fin du mandat 2026 : 1 898 355 €

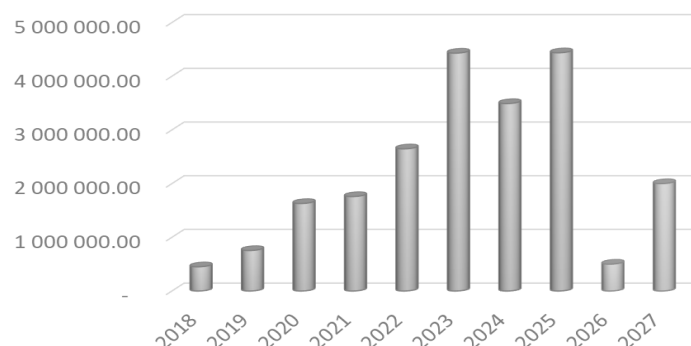
Il est à noter que, bien que les investissements dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement soient significatifs, ces projets contribuent au développement et à la modernisation des infrastructures locales, ce qui pourra entraîner une forte augmentation de l'endettement sur ces budgets. Néanmoins, ces derniers sont conditionnés à plusieurs facteurs dont la prise ou non de la compétence par la CCA 800.



### Trésorerie

L'évolution de la trésorerie est la suivante :

- Au début de mandat 2020 : 1 629 374 €
- A la date de vote du budget 2025 : 3 400 000 €
- Estimation à la fin de mandat 2026 : Entre 500 000 € et 1 000 000 €



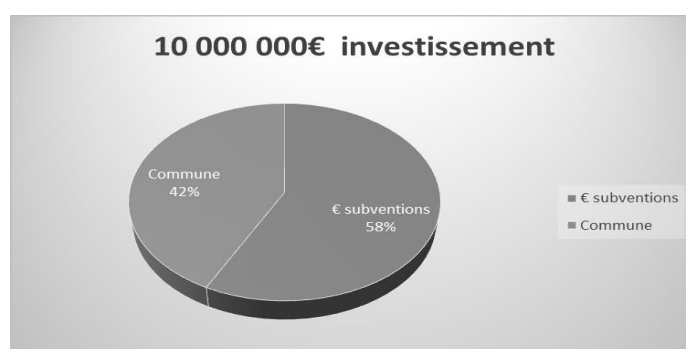
### Synthèse des financements des investissements du mandat

La commune a engagé un programme d'investissement d'envergure, s'élevant à 10 millions d'euros, dont 58% sont financés grâce à la recherche de subventions, permettant ainsi de limiter la part restant à la charge de la commune à 4,2 millions d'euros.

Fidèle à ses engagements, le taux d'imposition demeure inchangé entre 2020 et 2026, conformément aux promesses de campagne.

L'aboutissement des projets structurants du mandat entraînera en 2025 une diminution temporaire de la trésorerie communale, qui reviendra à un niveau comparable à celui des années 2018-2019. Par ailleurs, l'endettement du budget principal sera réduit de 250 000 €, témoignant d'une gestion rigoureuse. En revanche, les investissements essentiels liés aux réseaux d'eau et d'assainissement nécessiteront un recours à l'emprunt dans les années à venir, une évolution qui a été détaillée et sera détaillée lors des réunions publiques et dans les supports d'information municipaux.

Ce dynamisme financier a été rendu possible grâce à des choix de gestion efficaces, permettant de doubler la capacité d'autofinancement (bénéfice), passée de 400 000 € avant 2020 à 800 000 € après 2021.



## 9. Vote des taux de la fiscalité directe locale

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025.

Le Maire rappelle l'engagement de ne pas augmenter les impôts sur la durée du mandat sauf à suivre le coût de la vie. Malgré le contexte économique exigeant et la hausse des prix, cette promesse est tenue, témoignant d'une gestion responsable et soucieuse du pouvoir d'achat des habitants.

En conséquence, il est proposé de maintenir les taux de 2019 pour l'année 2025 comme suit :

TFB (taux fonciers bâtis) : 28.16%

TFNB (taux fonciers non bâtis) : 14.44%

Et propose pour la Taxe d'habitation un taux de : 15.13%

Avec **20 voix pour et une abstention**, les taux de 2019 sont reconduits pour l'année 2025.

## 10. Vote des budgets annexes et services 2025

Budget Assainissement				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	231 894,69 €	Recettes	422 495,67 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 542 975,85 €	Recettes	1 631 170,54 €
Budget Eau				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	384 116,55 €	Recettes	459 893,57 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	1 486 822,52 €	Recettes	1 606 803,07 €
Budget Bois				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	674 904,52 €	Recettes	689 404,52 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	89 387,74 €	Recettes	89 387,74 €
Budget Caveaux				
FONCTIONNEMENT	Dépenses	61 166,69 €	Recettes	63 166,69 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	55 166,69 €	Recettes	58 107,68 €

Le conseil municipal, avec **20 voix pour et 1 abstention**, vote les budgets annexes 2025.

## 11. Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau (SATE)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application encadrent les conditions d'intervention des Départements en faveur des communes rurales et de leurs groupements, pour l'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable et des milieux aquatiques.

Dans le département du Doubs, cette aide est assurée par le SATE (Service départemental d'Assistance Technique dans le domaine de l'Eau) dans les conditions suivantes :

- 0,30 € par habitant et par an pour l'assainissement collectif,
- 0,15 € par habitant et par an pour la ressource en eau.

Pour bénéficier de cette assistance, la commune doit en faire la demande expresse, et signer avec le Département une convention, qui en précise le contenu et les modalités de mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité**,

- ✓ prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résultent de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- ✓ décide de solliciter, pour 2025, l'assistance technique du Département du Doubs.

**Accord à l'unanimité**

## 12. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Salins

La commune va réaliser la mise en séparatif de l'assainissement dans plusieurs rues avec le cabinet de maîtrise d'œuvre André. La rue de Salins est prioritaire. Une fois les réseaux réalisés, la voirie sera en triste état, il est donc proposé d'aménager ce secteur.

Pour ce faire, il convient de retenir un maître d'œuvre. Après consultation de 3 bureaux d'étude, la commission propose de retenir le cabinet BEJ mieux disant au taux de 3.76% soit une estimation de 23 688€ HT avec le relevé topographique.

Dans le cadre de cet aménagement, la commune souhaite réaliser une piste cyclable qui viendrait finaliser les axes Nord / Sud et Est / Ouest. Nous pourrions bénéficier de l'accompagnement du Département et également de la Région dans le cadre du contrat Territoire En Action orchestré par le syndicat mixte du Pays du Haut-Doubs. La somme de 100 000 € serait allouée à la commune. Pour sécuriser cette enveloppe, il convient de faire l'étude et de présenter un dossier avant le 2 juin lors de la prochaine programmation du syndicat mixte du Pays du Haut Doubs et d'être au stade de la consultation des entreprises pour la fin de l'année 2025.

Le Conseil Municipal avec **20 voix pour et 1 abstention** donne pouvoir au Maire pour signer tout document en lien avec ce dossier (demande de subventions...).

## 13. Questions diverses

- Vente de bois de chauffage le vendredi 18 avril à 20H00 salle Les Halles. La feuille des lots est disponible au secrétariat de mairie.
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé ce lundi 7 avril 2025 lors du Conseil Communautaire. Il deviendra exécutoire dans le courant du mois d'avril.
- Il est rappelé que la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes est interdite dans le lotissement des Changières.
- Tour du Doubs : passage à Levier le dimanche 20 avril (sens Boujailles – Labergement-du-Navois). La caravane passera à 12h20 et les premiers cyclistes à 12h47.
- Vendredi 25 avril : Système'V Party à la salle socio-culturelle organisée par l'association Système'V Fitness. A partir de 19h45, venez profiter de 2h récréatives, toniques et dynamiques pour tous les publics.

**La Municipalité invite toutes les mamans de LEVIER  
à la salle des Fêtes le samedi 24 mai 2025 à partir de 19h30  
pour la traditionnelle soirée de la **FÊTE DES MÈRES****

-----  
**Coupon-réponse à rendre au secrétariat de mairie avant le 12 mai dernier délai :**

Madame (Nom et prénom) \_\_\_\_\_  
participera au repas de la Fête des Mères et atteste être maman de \_\_\_\_\_ enfant(s).

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

# Opération Brioches



Du lundi 7 au dimanche 13 avril  
2025



Merci de réserver un bon accueil aux bénévoles se présentant à votre domicile.

## JOURNEE RECUP' PAPIER

Au Profit :

- De la ligue contre le Cancer

**Mardi 15 Avril 2025**

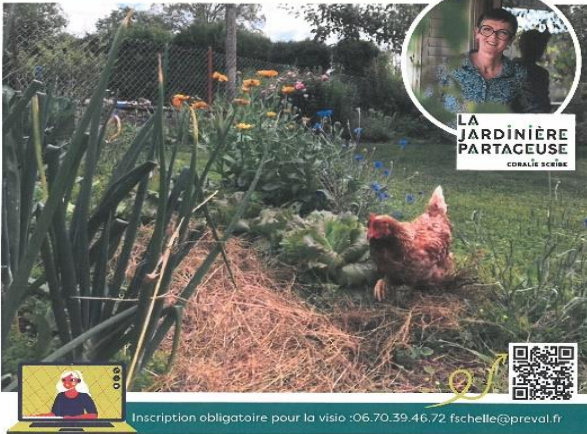
( à partir de 08h00 )

Les journaux, pubs, catalogues et annuaires devront être liés solidement et déposés au bord de la route

Ne pas mettre dans des sacs  
**TOUTE MATIERE PLASTIQUE EST INTERDITE**  
(notamment les enveloppes à fenêtre)

## Conférence Jardinage au naturel

un jardin fertile, économe et facile



LA JARDINIÈRE PARTAGEUSE  
CORALIE SCHEER

Inscription obligatoire pour la visio : 06.70.39.46.72 f.schelle@preval.fr

**Jeudi 10 avril à 20h**

- Maison des services, 24 rue Montalembert à Maiche
- Communauté de Communes du Plateau du Russey  
17 Av. de Latre de Tassigny (salle du bas) Le Russey
- Mairie (1er étage), 7B Place Bugnet, à Levier



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION MALO ET TOUS SES MAUX  
AU PROFIT DE MALO

# SUPER LOTO

**SAMEDI 12 AVRIL 2025 - 20H00**

à partir de 20H00 - Salle des Fêtes de Levier  
ouverture des portes à partir de 18H00

NOMBREUX LOTS

RESTAURATION

BUVETTE

1 carton 6€  
4 cartons 20 €  
6 cartons 32 €  
12 cartons 60€  
\*\*\*



1 partie  
spéciale  
enfants  
1€ la partie

15 parties

### Nombreux Lots

- Paniers garnis
- croisière promenade
- petit électroménager
- entrées au SPA
- trottinette électrique
- repas au restaurant
- 2 x 4 entrées dans des parcs d'attraction
- nombreux bons d'achats allant jusqu'à 500 € (carton plein)
- Plein d'autres surprises!!!!!!

Réservations conseillées au 06.07.13.72.36

organisé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

## CHASSE AUX OEUFS

**20 avril 2025**

DE 10h À 12h

**LEVIER**

Entrée : 3€ | -10 ans | Parc du Rocheret



Buvette et  
restauration rapide  
sur place

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



## L'accueil de jour de Levier

vous invite à partager un moment de convivialité!

PORTES  
OUVERTES

**LUNDI 14 AVRIL  
JEUDI 15 MAI 2025**

de 14h à 18h | Sans inscription

- Découverte des locaux et des animations
- Rencontre avec les usagers et l'équipe
- Pause gourmande



Accueil de jour  
2 rue de Salins  
LEVIER

Pour en savoir plus  
[www.eliad-fc.fr](http://www.eliad-fc.fr)

Structure financée par  
ARS Doubs  
et soutenue par  
LEVIER



Conception Elise Offenberg



## INTERVIEWS COMMERÇANTS AVRIL 2025

### Garage Javaux Automobiles : Une Évolution Continue

Depuis 2014, Anthony Javaux dirige le garage en tant qu'agent Citroën, rejoint en 2017 par son épouse Catherine. L'équipe se compose aujourd'hui de huit professionnels spécialisés en mécanique, carrosserie et dépannage. En 2024, le garage s'agrandit pour proposer la marque Peugeot en plus de Citroën. Les travaux sont en phase de finition, permettant ainsi de réorganiser l'atelier pour offrir à chaque membre de l'équipe son propre espace de travail. Le garage propose divers services, incluant la mécanique, la carrosserie, le bris de glace, le dépannage, ainsi que la vente de véhicules neufs Citroën et Peugeot, et des véhicules d'occasion toutes marques. Une inauguration est prévue cet automne pour faire découvrir ce nouvel espace de travail à la clientèle.

#### Horaires d'ouverture :

- Lundi : 13h30-18h
- Mardi au Vendredi : 8h-12h / 13h30-18h
- Samedi : 8h-12h



**Le mot d'Anthony et Catherine :** « Que vous ayez une Peugeot, une Citroën ou une autre marque, une belle équipe qualifiée vous attend. Comme nous le disons si bien au garage : « Chez Javaux il y a tout ce qu'il faut ! »

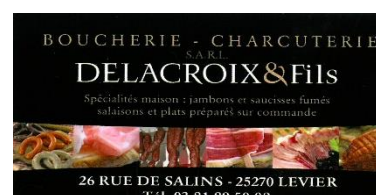
### Boucherie Delacroix : de père en fils

Chez les Delacroix, la boucherie est bien plus qu'un simple commerce, c'est une véritable histoire de famille. Fondée en 1937 par Maurice, le grand-père, l'établissement a été transmis de génération en génération. En 1967, c'est son fils Michel qui a pris les rênes, et depuis 2000, Daniel, le petit-fils, perpétue cette tradition familiale. La Boucherie est réputée pour ses spécialités, notamment ses produits fumés et son fameux jambon cuit à l'os. La véritable star de la maison reste la saucisse de Levier. Daniel propose également une sélection de plats traiteurs, ainsi que des préparations de plateaux de fondue ou de pierrade, pour satisfaire toutes vos envies. Avec un savoir-faire transmis de génération en génération, la Boucherie Delacroix continue d'incarner l'authenticité et la qualité.

#### Horaires d'ouverture :

- Mercredi au Vendredi : 7h30-12h/14h30-18h
- Samedi : 7h30-12h

**Le mot :** « Merci à tous nos clients fidèles ».



LE TRI  
+ FACILE

BULLETIN

